



HAL
open science

Pourquoi les éleveurs produisent-ils et commercialisent-ils des agneaux bio ?

Elisabeth Lécivain, Marc Vincent

► **To cite this version:**

Elisabeth Lécivain, Marc Vincent. Pourquoi les éleveurs produisent-ils et commercialisent-ils des agneaux bio ?. Séminaire "Agriculture biologique, aujourd'hui et demain", Dec 2014, Eure, France. 19 p. hal-02795711

HAL Id: hal-02795711

<https://hal.inrae.fr/hal-02795711v1>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pourquoi les éleveurs produisent-ils et commercialisent-ils des agneaux bio ? Cas du Diois



Elisabeth LECRIVAIN et Marc
VINCENT Inra – Ecodéveloppement,
Avignon

Séminaire
« Agriculture Biologique aujourd'hui et demain
» 3-5 décembre 2014

L'élevage ovin viande en AB dans la région

En Drôme 61 éleveurs ovin viande produisent en AB et totalisent 56 % du cheptel ovin bio de la région Rhône-Alpes (2ème région française de production ovine en bio)

agence bio 2012 -

-

L'élevage ovin en diois

La haute vallée de la drôme est historiquement une région d'élevage ovin viande.

... c'est aussi une région d'accueil de néo-ruraux installés depuis les années 70 dans une logique d'élevage pastoral, s'impliquant d'emblée dans une démarche de production la plus naturelle possible.



Les animaux valorisent des surfaces pastorales de collines plus ou moins boisées, pâturent des prairies et reçoivent des fourrages cultivés localement



Cet élevage à composantes pastorales est-il propice à la production d'agneaux bio ?

Modalités d'élevage

Elevage pastoral :

≥ **polyculture-élevage**

- races rustiques locales
- plein air
- alimentation basée
- fourrage et aliments conventionnels
- traitements allopathiques
- possibilité insémination artificielle
- âge d'abattage des agneaux : 4 à 5 mois
- *engrais et fumure*

Elevage ovin bio

(cahier des charges)

- races rustiques
- fourrage et aliments strictement bio (50% issus de la ferme) ; (40% maxi concentrés-céréales, granulés)
- traitements homéo, phyto, oligo-éléments
- traitements allopathiques curatifs exceptionnels sous contrôle vétérinaire **antibio** et **antiparasitaire** : maxi 3/an pour adulte (-> rôle des plantes à tanins)
- reproduction naturelle
- *fumier compostée, pas d'engrais chimique*

Agneaux

- nourris au lait maternel et accès plein air; pâturage
- adaptable selon saison engraissement possible
- traitements allopathiques curatifs autorisés
- maxi 1/an pour agneau < 1 an
- âge d'abattage augmenté, agneaux coureurs, tardons

Objectifs et principaux enjeux

∅ Comprendre les motivations des éleveurs à s'engager ou pas en production bio

∅ Identifier leurs difficultés

à rendre visible leur situation, en repérant ce qui favorise comme ce qui freine les conversions à l'AB

ouvrir des pistes pour favoriser des transitions

Méthode

Nous avons réalisé des entretiens ouverts auprès de :

- 17 éleveurs dont 13 AB et 4 non AB
- 1 représentant d'une coopérative de producteurs (Bergers du Soleil ex Sica-Grillon)
- 2 représentants de 2 sociétés commerciales (Unebio et Dufour)
- visité 2 abattoirs (Sisteron et Die)

**Pourquoi les éleveurs pastoraux
produisent-ils des agneaux bio ?**



Ø Motivations mises en avant par les éleveurs bio

· Conception de l'élevage

- santé de la terre, des bêtes et des hommes respect des gens, des bêtes et de l'environnement
- à participer à l'entretien des milieux naturels, et les polyculteurs-éleveurs visent une complémentarité entre élevage et cultures (céréales, noyers, lavandes, petits fruits, maraîchage^{1/4})
- à fournir une alimentation saine aux animaux et aux consommateurs
- à faire vivre des territoires ruraux
- à désir de porter des valeurs éthiques leur permettant de redonner du sens à leur métier

· Raisons financières

- tirer équitablement bénéfice de ce mode de production,
- s'approprier la valeur ajoutée
- bénéficier des aides financières publiques

∅ **Difficultés rencontrées**

· Techniques

Traitements sanitaires : la quasi interdiction de traitements allopathiques implique un travail de recherche de solutions alternatives qui conduit à

- l'apprentissage de nouvelles postures : dans le cas de l'homéopathie et de la phytothérapie
observation fine du comportement des animaux ; coopération avec les praticiens vétérinaires
- l'apprentissage de nouveaux savoirs et prise d'autonomie
- une durée de travail augmentée

· Financières

charge supplémentaire en cas de manque d'autonomie alimentaire (coût des achats)

· Conceptuelles

à contrainte des contrôles supplémentaires par un organisme certificateur
(enregistrements des modalités d'élevage et des traitements sanitaires^{1/4})

Comment les éleveurs commercialisent-ils les agneaux bio ?



Choix des éleveurs pour un type de commercialisation

1/2 à Circuits longs

Éleveurs



Groupements de producteurs



Abattoir régional de Sisteron



2 Sociétés commerciales

de mise en marché

Unébio union

BIO

Dufour Sisteron

SA

nationale de coop

SAS éleveurs actionnaires

bio solidaires

1/2 à Circuits courts

Éleveurs



Abattoir local de Die



Éleveurs : vente directe

(vente à la ferme, amap, magasins de producteurs, superette, boucheries, préparations culinaires)

à Avantages des 2 types de commercialisation mis en avant par les éleveurs

En circuits longs,

produire des beaux agneaux répondant aux standards de conformation « EUROP » être déchargé de transport et de vente avoir une régularité de revenus

ils soulignent l'importance d'être et de rester simplement éleveur

En circuits courts,

- apporter des petits lots à l'abattoir
- écouler des agneaux hétérogènes (hors standard) - liberté sur les dates de livraison des agneaux
- **liberté sur l'organisation de leur élevage à indépendance vis-à-vis de la filière**
- meilleure valorisation des agneaux
- se rapprocher des consommateurs -> un retour direct sur la qualité de la viande et construction d'une relation de confiance **à certification bio plus nécessaire**

à ils soulignent l'importance des liens avec les consommateurs

Inconvénients soulignés par les éleveurs

En circuits longs,
ils soulignent la nécessité de :

- planifier les volumes à produire
- produire hors saison principale de production naturelle : incitation par une valorisation majorée de 1 à 2 euros/kg
- produire des agneaux répondant aux normes de la grille « EUROP » à **déqualification des agneaux bio**

En circuits courts,
ils soulignent la nécessité de :

- double travail : celui d'éleveur et de vendeur

Un atout particulier pour les circuits courts en Diois : l'abattoir local (SARL en cogestion, repris en 2004)



- propriétaire : communauté de communes
- abattoir de proximité
- agréé pour le bio
- atelier de découpe
- **éleveurs-acteurs** impliqués dans la gestion, le transport, l'abattage, la découpe, l'entretien
->entreprise à taille humaine

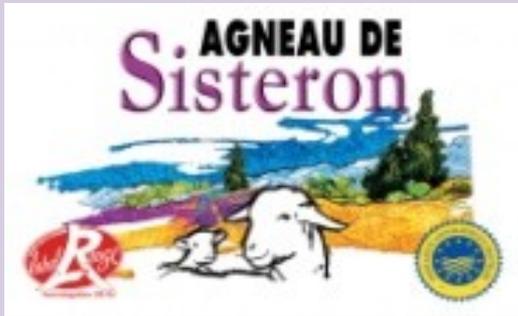
±> il permet aux éleveurs de suivre les agneaux jusqu'au bout, ce qui facilite leur commercialisation en vente directe

Autre difficulté

à concurrence entre le LR et la certification bio Les cahiers des

charges LR et bio sont globalement peu exigeants

(construits sur des obligations de mode d'élevage, d'alimentation et de soins relativement accessibles)



Pour le LR la filière ovine met en avant des critères de qualités bouchères (conformation, état de gras, couleur de la viande) et sanitaires (traitements allopathiques autorisés érigés comme garantis). Le Label Rouge est mis en avant comme un produit phare



Alors que pour le bio, le cahier des charges exige une quasi absence de traitements allopathiques et une alimentation bio des brebis et des agneaux

Autre difficulté

concurrence entre le LR et la certification bio

à Mais, dans la grande majorité des cas, les agneaux sont élevés en bergerie sauf dans le cas d'agneaux tardons d'alpage pour la plupart aussi finis en bergerie

Les critères de qualification des carcasses souhaités par la filière commerciale (abatteurs, bouchers, distributeurs^{1/4}) sont les mêmes pour tous, (conformation, état d'engraissement, couleur de la viande), quelles que soient les modalités d'élevage (avec plus ou moins de pâturage)



à Absence d'autres critères de qualification propres, permettant de mettre en avant d'autres valeurs que la conformation des carcasses, comme celles présentes dans les fondements de l'AB (l'âge à l'abattage, temps de présence au plein air et au pâturage, ^{1/4})

Pour le consommateur lambda : pas de différenciation forte entre les deux types de produit

Conclusion

Le fait d'être pastoral n'est pas un atout pour la conversion des élevages en bio car les agneaux n'ont pas de réelles obligations de pâturage (ce qui est lié au dictat des normes de finition des agneaux qui ne peuvent s'obtenir qu'en bergerie).

- Les relativement faibles contraintes du cahier des charges bio présentent deux inconvénients :
 - pas de différenciation sur les normes de finition des agneaux produits entre bio et labels
 - perte d'identité des valeurs de la bio au regard des premières exigences portées par les initiateurs de la bio.

- L'abattoir local de Die a permis une relocalisation des activités d'élevage, ce qui est en phase avec la stratégie de développement de Biovallée. Ce type d'abattoir de proximité est particulièrement essentiel pour le développement de la bio.



Merci de votre attention